

**SUIVI DE LA NOUVELLE FRANCHISE<sup>1</sup>  
POUR DESSERVIR LES TERRITOIRES DES RÉGIONS  
DU BAS SAINT-LAURENT, DE LA GASPÉSIE ET DE LA CÔTE NORD**

Bien qu'il n'y ait pas eu de développement majeur dans le dossier depuis le suivi de l'année dernière, nous avons, au cours des derniers mois, procédé à une réévaluation du marché potentiel des grands consommateurs sur la Côte Nord. La consommation des clients totalise l'équivalent de 240 780 m<sup>3</sup> de gaz naturel, comparativement à 218 970 m<sup>3</sup> en 1998, lors de la présentation du dossier à la Régie. En ce qui concerne les projets d'implantation industrielle, ils totalisent aujourd'hui 583 540 m<sup>3</sup> comparativement à près de 1 784 600 m<sup>3</sup>, lors de la présentation du dossier à la Régie.

---

<sup>1</sup> Avis A-99-01 émis le 16 juillet 1999 par la Régie de l'énergie au gouvernement du Québec. Adoption du décret 1264-99 par le Gouvernement du Québec le 17 novembre 1999.